



P R É F E T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

Nice, 21 JUIN 2019

LE PREFET

Messieurs les maires,

Par lettre du 9 août 2019, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les nuisances générées par l'activité de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Sachez que j'apporte une attention toute particulière à ce sujet qui touche à l'environnement et à la qualité de vie des riverains.

L'aéroport de Cannes-Mandelieu est doté d'une Commission Consultative de l'Environnement (CCE), instance paritaire de concertation, d'écoute et d'échanges qui se réunit régulièrement sous la présidence de Mme la sous-préfète de Grasse. Le travail effectué au sein de ces commissions a déjà permis de concrétiser plusieurs avancées majeures pour limiter les nuisances sur cet aéroport.

Lors de sa dernière séance le 7 juin 2019, de nouvelles mesures ont été décidées et ont depuis été formellement intégrées dans l'arrêté portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu du 5 août 2019. Parmi elles, figure la mise en place de sanctions pour les pilotes qui ne respectent pas les altitudes en vent arrière de la trajectoire dite « VPT 17 » ou les limitations des nombres de tours de piste.

Vous faites référence à une procédure d'arrivée par le nord-ouest qui servirait d'alternative à la procédure « VPT 17 ». La DGAC a mené ces dernières années de nombreuses études détaillées sur ce sujet, qui ont été présentées aux riverains et aux élus lors des CCE de 2016, 2017, 2018. Ces dernières ont confirmé les difficultés pour définir une telle trajectoire, en conformité avec les exigences réglementaires de sécurité applicables dans le domaine.

Cependant, lors de la dernière CCE, la DGAC a confirmé le lancement d'une étude spécifique, en lien avec l'aéroport de Cannes et la compagnie Netjets, pour définir une trajectoire alternative de type « RNP AR », c'est-à-dire utilisant les toutes dernières avancées en matière de guidage satellitaire. Ce type d'étude est particulièrement innovant. Aucune procédure RNP AR n'est encore en vigueur en France, la première mise en service étant prévue courant 2020 à Ajaccio avec Air Corsica.

Aussi, je vous propose d'en attendre les premiers résultats pour considérer la question du recours à un cabinet d'expertise extérieur. Il est à noter, à ce sujet, que l'aéroport de Cannes avait déjà fait cette démarche, il y a quelques années, sans obtenir de conclusions différentes de celles données par les services de l'Etat compétents dans le domaine.

Enfin, vous m'alertez sur les demandes de communication et de transparence de la part des associations et notamment de l'ADNA. Conformément aux engagements pris lors de la dernière CCE, la sous-préfète de Grasse réunira régulièrement des groupes de travail. Le premier rendez-vous est intervenu le 4 octobre dernier.

Je vous confirme l'engagement fort de l'Etat pour travailler en collaboration avec les élus et toutes les parties prenantes pour trouver le meilleur équilibre possible entre les activités économiques et les exigences en matière de préservation de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, messieurs les maires, l'expression de ma considération très distinguée.

*et très cordiale*

  
Bernard GONZALEZ

Monsieur LISNARD David   
Maire de Cannes  
Président de l'Agglomération Cannes Lérins ;

Monsieur GALY Richard,  
Premier vice-président de l'agglomération Cannes Lérins  
en charge des transports,  
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Monsieur LEROY Sébastien,  
Maire de Mougins,  
Vice-président de l'agglomération Cannes Lérins ;

Monsieur PIGRENET Yves  
Maire du Cannet,  
Vice-président de l'agglomération Cannes Lérins ;

Monsieur ASCHIERI  
Maire de Mouans-Sartoux

Monsieur POUPLLOT Jacques  
Maire de la Roquette-sur-Siagne

Monsieur PIBOU Gilbert,  
Maire de Pégomas

Copie à

DGAC

Aéroport de Cannes-Mandelieu